

VOLET CULTUREL DU PROJET D'ETABLISSEMENT / ACTIONS CULTURELLES FICHE TECHNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT / APPLICATION PERCEVAL

Toute action mise en place dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement doit être inscrite dans l'application [PERCEVAL](#), après avoir été votée au conseil d'administration :

- Atelier artistique ou scientifique validé lors de la dernière commission et notifié en avril 2011
- [Programme d'éducation artistique, scientifique et culturelle en Aquitaine pour l'académie de Bordeaux](#) (toujours intitulé « programme académique » dans PERCEVAL)

J'attire votre attention sur la grande vigilance que vous devez porter à l'intitulé exact du programme choisi, lors de la saisie. Cet intitulé est le titre porté sur la fiche qui présente le programme. Vous devez le saisir à l'identique, dans le champ nommé « libellé action », afin que nous puissions récolter au mieux les inscriptions.

- Classe à projet artistique et culturel (PAC)
- Projet culturel autre

En tant qu'enseignants, porteurs de projets des actions prévisionnelles, vous vous connecterez avec le login et le mot de passe de votre messagerie.

Pour les établissements publics, vous ne pourrez saisir d'actions que si le projet d'établissement a été préalablement renseigné.

Pour les établissements privés, PERCEVAL remplace le portail « actions culturelles du privé » [accu].

La date d'ouverture de saisie des actions, initialement prévue début juin, a été reportée au 24 juin. Un manuel d'utilisateur est à votre disposition en ligne, une fois connecté à l'application PERCEVAL

La date de clôture de saisie est fixée le mardi 12 juillet.

Les chefs d'établissement valideront du 13 juillet au 31 août.

Pour tout problème technique, contactez la Direction Informatique / SCOL Téléservices / Téléphone : 0 810 60 58 58 ou Accès à [Glcontact](#)